

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 avril 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 16/04/2026

Délibération N° D-2026-3004-16

Membres présents : 37 membres

Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Lucienne FACHINGER, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Carole BACH, Josiane CODEX, Christine BLÜCHER, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Vincent NOE, André JACOB, Jacky WAGNER, Jean-Luc TOUSSAINT, Pierre HERMANN, Paul TRIEBEL, Justin VOGEL, Denis FIX, Mathieu EHRHART, Yann ROUSSEL.

Mme Mireille ROTH a donné pouvoir à M Alain GROSSKOST pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 0/37

Objet : Marché de service pour la collecte en apport volontaire et le traitement des biodéchets

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil communautaire que le marché de service pour la collecte en apport volontaire et le traitement des biodéchets arrive à échéance le 30 juin 2026. La communauté de commune a lancé un appel d'offres en vue du renouvellement de ce marché pour une nouvelle période de 5 ans.

Au terme de la consultation, trois soumissionnaires ont remis une offre, à savoir :

- SUEZ RV NORD EST
- AGRIVALOR
- RECYBIO

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 28/04/2026 pour analyser les 3 offres. Elle a établi le classement suivant :

			Note			
	Entreprise	Montant annuel estimatif – PSE incluse	Prix	Valeur technique	Clauses enviro.	Note globale
1	AGRIVALOR	97 000,00 €	50,00	36,00	4,50	90,50
2	SUEZ RV NORD EST	169 250,60 €	28,66	39,50	4,50	72,66
3	RECYBIO	137 500,80 €	35,27	35,50	4,50	75,27

Au vu du classement, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise AGRIVALOR, pour un montant annuel estimé à 97 000,00 € HT.

Après délibération, le Conseil communautaire **entérine** le choix de la CAO et **autorise** le président **à signer** le marché à intervenir avec l'entreprise AGRIVALOR (Abstention de M. Pierre Luttmann).

Fait à Truchtersheim, le 05 mai 2026

Le Secrétaire de séance,


Jean-Luc HELLER

Le Président,

Justin VOGEL

